



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°38

Réunion du : **mardi 1^{er} mars 2022**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match

Protocole actualisé par la F.F.F. à compter du 16/02/2022

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club* »

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. - SENIORS

1/4 de finale

24443262 – ST OUEN L'AUMONE A.S. 1 / A.C.B.B. 1 du 23/03/2022

Ce match aura lieu le mercredi 09 mars 2022 à 20h30.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

SENIORS – CHAMPIONNAT

23393640 : PALAISEAU US 1 / PANTIN OLYMPIQUE 1 du 13/03/2022 (R3/B)

Demande de changement d'horaire et de terrain.

Cette rencontre aura lieu à 16h00, sur le stade G. Collet 3 à PALAISEAU.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23393903 : VAIRES ENT. US 1 / VGA ST MAUR 1 du 13/03/2022 (R3/D)

23393913 : VAIRES ENT. US 1 / BLANC MESNIL SFB 2 du 27/03/2022 (R3/D)

23393930 : VAIRES ENT. US 1 / MACCABI PARIS 1 du 24/04/2022 (R3/D)

23393944 : VAIRES ENT. US 1 / STAINS F. ES 1 du 15/05/2022 (R3/D)

RAPPEL

Courriel de VAIRES ENT. US informant de travaux sur son terrain jusqu'à la fin de saison.

Réception d'une convention de la Mairie de LE PIN concernant le prêt du terrain synthétique du stade Roger BRIANCON à LE PIN à 17h00 pour ces rencontres.

Concernant ces 3 matches à disputer sur un terrain de repli, la Commission prend note de la proposition du stade Roger Briançon à LE PIN.

Elle constate que l'horaire proposé est de 17h et que le terrain proposé ne dispose pas d'un éclairage classé.

La Commission informe le club que les 3 matches ci-dessus pourront se jouer sur le stade Roger Briançon avec un coup d'envoi à 15h00 au plus tard, si l'éclairage n'est toujours pas classé à la date des matches concernés.

La Commission invite le club et la Mairie à solliciter le classement de l'éclairage auprès de la C.D.T.I.S. du District de la Seine et Marne

De plus, concernant le match ci-dessous de la dernière journée de championnat, la Commission vous rappelle en application de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF, tous les matchs des deux dernières journées en championnat régional seniors doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle (15h)

23393958 : VAIRES ENT. US 1 / ENTENTE SANNOIS SG du 05/06/2022 (R3/D)

U20 - CHAMPIONNAT

23760969 : SOISY ANDILLY MARGENCY 20 / LES MUREAUX OFC 20 du 13/03/2022 (Elite 3/D)

Reprise de dossier.

La Commission accuse bonne réception du document du propriétaire de l'installation indiquant que le terrain n'est pas disponible.

La Commission reporte ce match au 17/04/2022.

U17 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.**24443274 : VILLEJUIF US / PALAISEAU US du 06/03/2022**

Le club de PALAISEAU US ayant un match de championnat à jouer à cette date.

La Commission fixe cette rencontre au mercredi 23 mars 2022 à 20h (date butoir).

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT**23412626 : PARIS CENTRE DE FORMATION 17 / CENTRE DE FORMATION PSG 18 du 24/04/2022 (Poule B)**

Demande de CENTRE DE FORMATION PSG pour avancer le match au 17/04/2022.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PARIS CENTRE DE FORMATION.

U16 - CHAMPIONNAT**23412724 : BRETIGNY FCS 2 / CRETEIL LUSITANOS US 1 du 13/03/2022 (R1)**

Cette rencontre aura lieu le samedi 12 mars 2022 à 13h00, sur le stade A. Delaune 3 à BRETIGNY SUR ORGE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23412736: BRETIGNY FCS 2 / PARIS S.G. 2 du 27/03/2022 (R1)

Cette rencontre aura lieu le samedi 26 mars 2022 à 13h00, sur le stade A. Delaune 3 à BRETIGNY SUR ORGE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

23413137 : BAGNEUX COM 1 / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 2 du 06/02/2022 (R3/A)

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 23/02/2022 ayant donné match à rejouer.

Par ce motif,

. donne le match à rejouer le 17/04/2022.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. précisant les conditions de participation des joueurs dans le cadre d'un match à rejouer.

23413522 : BUSSY SAINT GEORGES FC 1 / LES LILAS FC 1 du 06/03/2022 (R3/C)

Courriel de BUSSY ST GEORGES FC et arrêté municipal de la Ville de BUSSY infirmant de l'indisponibilité des terrains durant les dates des vacances scolaires du 21/02 au 06/03/2022 inclus.

La Commission fixe cette rencontre à jouer **le 17/04/2022.**

23413520 : GRIGNY US / CESSON VERT ST DENIS ES du 06/03/2022 (R3/C)

Courriel de GRIGNY US informant de deux rencontres pour son équipe le 06/03/2022, en championnat de Ligue et en Coupe de l'Essonne.

Demande des 2 clubs pour décaler la rencontre au mercredi 23 mars 2022 à 20h.

La Commission maintient le match au 06/03/2022 et précise que les compétitions régionales sont prioritaires sur celles départementales.

Copie de la présente décision au District de l'Essonne.

23413463 : ROISSY EN BRIE US 1 / BUSSY ST GEORGES FC 1 du 13/03/2022 (R3/C)

Cette rencontre aura lieu le samedi 12 mars 2022 à 17h00.

Accord écrit des 2 clubs.

Accord de la Commission.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1/4 de Finale :

24443266 RACING CF 1 / VILLEJUIF US 1 du 05/03/2022

La Commission prend connaissance des demandes de RACING CF et précise que le match ne peut pas être reporté après le 05/03/2022.

En cas d'indisponibilité des installations, la rencontre sera inversée.

U14 - CHAMPIONNAT

U14 R3/D - CENTRE FORMATION FOOTBALL DE PARIS – 536996

Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 23/02/2022 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHES FERMES à l'équipe 2 U14 de C.F.F.P. à compter du 21 MARS 2022 ; le terrain de repli doit être neutre situé en dehors des villes de PARIS, CRETEIL et CHOISY LE ROI, La Commission reste en attente de la part du CFFP du nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 3 rencontres ci-dessous :

23373479 CFFP 2 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 02/04/2022

23373497 CFFP 2 / ROISSY EN BRIE US 1 du 14/05/2022

23373423 CFFP 2 / CLAYE SOUILLY du 04/06/2022

CDM - CHAMPIONNAT

23394420 : SERVON FC 5 / RUEIL MALMAISON FC 5 du 13/02/2022 reporté au 27/02/2022 (R1)

Reprise du dossier.

Courriel de SERVON FC et arrêté municipal de la Ville de SERVON informant de l'impraticabilité des installations à dater du 13/02/2022, en raison de forage du terrain et en attente des résultats des tests sous 10 jours,

Courriel de SERVON FC informant de son terrain de repli sur le stade CHAUSSY à BRIE COMTE ROBERT. Après réception d'un arrêté municipal de la Commune de BRIE COMTE ROBERT informant de l'impraticabilité du terrain à cette date,

La Commission reporte cette rencontre au 17/04/2022.

23394711 : ASNIERES FC 5 / ORSAY BURES FC 5 du 13/03/2022 (R3/A)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 11h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ORSAY BURES FC.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

23395614 : STAINS ES / CRETEIL UF du 27/02/2022 (R2/B)

Match reporté conformément au protocole F.F.F. de report pour motif de cas COVID (Présentation de 4 tests positifs de joueurs de CRETEIL UF).

Ce match est reporté au **17/04/2022**.

23395640 : COMBS LA VILLE CA / BLANC MESNIL SFB du 06/03/2022 (R2/B)

Demande de report au 22/05/2022.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre au 06/03/2022.

De plus, la Commission rappelle que les compétitions régionales sont prioritaires sur les compétitions départementales.

23396327: PARIS 13 ATLETICO 12 / RED STAR FC 11 du 27/03/2022 avancé au 06/03/2022 (R3/D)

Reprise du dossier.

Demande des 2 clubs pour jouer à la date initiale du 27/03/2022.

Accord de la Commission.

23396181 : BENFICA YERRES / PERIGNY MANDRES du 13/03/2022 avancé au 06/03/2022 (R3/C)

Reprise du dossier.

Réception d'un arrêté municipal de la Commune de YERRES informant de la fermeture des installations les 12 et 13 mars 2022.

Courriel de MANDRES PERIGNY FC demandant le report de cette rencontre à une autre date.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre au 06/03/2022.

23396314 : ROISSY EN BRIE US / VELHA GUARDA PARIS du 13/03/2022 (R3/D)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 10h.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VELHA GUARDA PARIS.